

JOURNAL HÉBDOMADAIRE DE LA DIETE

PAR M^r: DE V.

N^o XXV.

JUIN 1790.

Dimanche 20.

Séance du Lundi 24.

D'après la décision de la séance précédente, on proposa à l'ouverture de celle-ci la question suivante, mise en avant par Mr. Brzostowski Nonce de Trock; si les Diètines, qui précédent la Diète ordinaire, devoient être assemblées au terme indiqué dans la loi, ou si dans le cas de circonstances critiques pour la République, ce terme pouvoit être remis, pour cette fois, au 9. de fevrier de l'année 1791. Une pluralité de 115. voix contre 16. prononça en faveur de la prolongation jusqu'au 9. fevrier. On procéda ensuite au Scrutin pour le même prononcé, & les suffrages pour le confirmer ont été de 111. contre 20.

Après quoi on termina cette séance par la lecture du projet relatif à la prorogation de la Diète, qui avoit été mis en délibération.

Séance du Mardi 15.

Le projet , mentionné ci dessus , concernant la prorogation de cette Diète & l'époque où elle doit finir , a d'abord occupé la Chambre . Quelques points de ce projet ont passés ; quant aux autres , plusieurs Nonces ont été choisis pour les examiner & en rendre compte à la séance suivante , afin de régler définitivement cet objet .

S. M. ayant pris la parole témoigna aux Etats , que le temps accordé à la durée de la présente Diète , ne devoit être employé qu'à traiter les matières relatives au gouvernement , au Trésor , & à la guerre ; ajoutant , qu'en attendant que la Députation pour la forme du gouvernement présenta son travail , il fut décidé , lesquelles des objets qui concernent les Commissions du Trésor & de la guerre doivent être portés les premiers devant les Etats . S. M. demanda aussi la décision d'un projet donné depuis long-temps ; le Secrétaire de la Chambre en fit aussitôt lecture , laquelle étant achevée , le projet a été mis en délibération .

Séance du Jeudi 17.

Quelques membres des Etats ont demandé , que dès qu'on auroit décidé ce qui regarde la prorogation de la Diète , la Chambre voulut bien s'occuper au plutôt des affaires tant du gouvernement , que du Trésor & de la Guerre . D'autres membres ont prié , que toutes les matières entamées fussent avant terminées , & particulièrement celle qui tou-

che l'état ecclésiaistique. Après beaucoup d'avis différents, le projet tant de fois mentionné a passé unanimement, aux changemens près qu'on y a fait.

Sur les représentations faites, que les Villes de *Brześcia*, *Leszna*, & *Kępna* avoient beaucoup éprouvé de dommages causés par le feu, les Etats ayant égard à l'exposé mis sous leurs yeux, du besoin où les habitans de ces Villes étoient d'obtenir quelques soulagemens, ont enjoint unanimement à la Commission du Trésor, d'alléger, selon qu'il avoit été proposé, les impôts aux quels ils sont soumis.

On a également approuvé à l'unanimité la demande suivante: qu'il soit permis aux citoyens de la Ville de *Leszna*, d'exercer leurs différentes professions dans toutes les Villes royales, sans payer aucun droit aux Communautés.

Séance du Vendredi 18.

Mr. le Maréchal de la Diète annonça à l'assemblée des Etats, que la Députation aux affaires étrangères conformément à l'injonction qui lui a été faite, destroit présenter à la Chambre le résultat des affaires qu'elle avoit traité avec les Cours étrangères. Mr. le Grand Maréchal de la Couronne, signifia alors aux Arbitres de se retirer; & après quelques heures de travail secret, ils eurent la liberté de rentrer pour assister à la lecture d'un projet *ad Legem Curiatam*, ce qui termina la Séance.

Séance du Samedi 19

Sur la motion de quelques Nonces, il a été arrêté de nommer une Députation, dont les membres furent choisis tant dans le Sénat que dans l'ordre Equestre, pour arranger tout ce qui est relatif aux Juifs établis en Pologne.

S. M. n'ayant point assisté à cette Séance, Mr. le Maréchal de la Diète pria le Vice-Chancelier de Lithuanie ainsi que le Prince Marechal de la Confédération, de vouloir bien se rendre près du Roi, pour le supplier de limiter à deux semaines l'assemblée.

S. M. a observé aux Députés vers Elle, que ce terme étoit trop court, que les membres des Etats ne pourroient terminer leurs affaires (celles qui se font ici à l'époque de la St. Jean) pendant cet espace de temps, qu'ainsi Elle trouvoit à propos que la limitation soit au moins de trois semaines: cette réponse communiquée à la Chambre, on arrêta sur le champ, unanimement, que l'Assemblée seroit limitée jusqu'au 12. de Juillet prochain.

Mr. le Comte de Stackelberg, ci-devant Ambassadeur de Russie, & dont nous avons annoncé le rappel dans nos feuilles précédentes, a quitté cette Capitale, d'où il est parti dans la nuit du 16. au 17. de ce mois, pour retourner à sa Cour.

Le second Volume des *Recherches sur l'histoire de la Sarmatie*, par Mr. Jean Potocki, vient de paroître & se trouve à L'imprimerie libre. Prix. 4. florins.